

DEMANDE DE PASSEPORT/CARTE D'IDENTITE POUR UNE
PERSONNE MINEURE

DOCUMENTS À FOURNIR

Le formulaire de demande est à récupérer en mairie. Il doit être rempli au stylo noir, en lettres majuscules et dans son intégralité. (Pour le nom de la mère, inscrire son nom de naissance)

Ou vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne en vous créant un compte ANTS :
<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

La présence de l'enfant est obligatoire et il doit être accompagné de son représentant légal.

Les dossiers incomplets seront systématiquement refusés.

1^{ère} demande :

- ✓ 1 photo d'identité aux normes (35X45 mm) de moins de 3 mois. A partir de 8 ans la photo peut se faire en mairie
- ✓ 1 copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois, sauf si la commune de naissance est raccordée à COMEDDEC comme les mairies de Nouméa et Dumbéa, dans ce cas le document ne sera pas à fournir
- ✓ 1 copie des pièces d'identité des parents
- ✓ 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Si parents hébergés, fournir l'attestation d'hébergement et la pièce d'identité du logeur
- ✓ 1 timbre fiscal de 1 500 F. pour les mineurs de 15 à 17 ans et Uniquement pour le passeport (moins de 15 ans gratuit)

➡ A partir de 12 ans : prise d'empreintes obligatoire

Renouvellement :

- ✓ 1 photo d'identité aux normes (35X45 mm) de moins de 3 mois. A partir de 8 ans la photo peut se faire en mairie
- ✓ Le passeport et/ou la carte d'identité du mineur (l'original, pas de copie)
- ✓ 1 copie des pièces d'identité des parents
- ✓ 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Si parents hébergés, fournir l'attestation d'hébergement et la pièce d'identité du logeur (voir au verso)
- ✓ 1 timbre fiscal de 1 500 F. pour les mineurs de 15 à 17 ans et Uniquement pour le passeport (moins de 15 ans gratuit)

➡ A partir de 12 ans : prise d'empreintes obligatoire

Renouvellement pour perte/vol :

- ✓ 1 photo d'identité aux normes (35X45 mm) de moins de 3 mois. A partir de 8 ans la photo peut se faire en mairie
- ✓ La déclaration de perte se fait en mairie/la déclaration de vol se fait à la gendarmerie ou à la police
- ✓ 1 copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois sauf si la commune de naissance est raccordée à COMEDec comme les mairies de Nouméa et Dumbéa, dans ce cas le document ne sera pas à fournir
- ✓ 1 copie des pièces d'identité des parents
- ✓ 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Si parents hébergés, fournir l'attestation d'hébergement et la pièce d'identité du logeur
- ✓ 1 timbre fiscal de 1 500 F. pour les mineurs de 15 à 17 ans et Uniquement pour le passeport (moins de 15 ans gratuit)

⇒ A partir de 12 ans : prise d'empreintes obligatoire

- Si les parents sont séparés : obligation de fournir le jugement du tribunal ou a défaut une attestation signée des 2 parents
- Si le mineur est placé sous tutelle ou délégation d'autorité parentale : obligation de fournir le jugement du tribunal
- Le justificatif de domicile doit faire apparaître l'adresse physique exacte (boîte postale non acceptée) : facture d'électricité, d'eau, téléphone fixe, internet, attestation d'inscription sur la liste électorale, bail de location, certificat de résidence
- La photo d'identité fournie ou prise en mairie doit être conforme aux normes en vigueur : visage de face, centré, tête nue (pas de chouchou, serre-tête, bandeau ou élastique apparent), oreilles dégagées, bouche fermée, sans sourire, sans lunettes, cou visible, pas d'épaules nues, pas de vêtement militaire, les bijoux et piercing doivent être enlevés avant la prise de la photo

Le dépôt du dossier se fait uniquement sur rendez-vous au 47 61 08 ou par mail : accueil@mairie-koumac.nc

Date du rendez-vous

le

à.....h.....

(Jours de rendez-vous : lundi, mercredi et vendredi matin, mercredi après-midi en période scolaire)

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Cette attestation est à joindre à la copie de la dernière facture d'électricité
ou d'eau et la copie de la pièce d'identité du logeur

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

.....
.....

Résidant à (adresse complète, pas de boîte postale) :

.....
.....

Atteste sur l'honneur loger à mon domicile :
(Nom et prénom de la ou des personnes hébergées)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Depuis

le

Fait à,

le

Signature du logeur :